

**Zeitschrift:** Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen

**Band:** 45/1959 (1960)

**Artikel:** Le IVe centenaire de l'Université de Genève 1559-1959

**Autor:** Geisendorf, Paul-F.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-53804>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le IV<sup>e</sup> Centenaire de l'Université de Genève 1559–1959

Par Paul-F. Geisendorf, professeur à la faculté des Lettres, Genève

L'Université de Genève n'est pas la plus ancienne de Suisse : Bâle, unique création médiévale de notre pays, l'a précédée de près d'un siècle et Lausanne, née de la Réforme, de plus de vingt ans. Elle n'est pas non plus la première par le nombre de ses étudiants ou de ses maîtres : l'Ecole polytechnique fédérale dans les deux cas, Zurich et Berne en ce qui concerne le personnel enseignant, la dépassent de loin. Les circonstances de sa fondation, les péripéties de son histoire quadri-séculaire et l'importance toute particulière de son rayonnement international lui assurent pourtant, dans le cercle septennaire des Hautes Ecoles de notre pays, une place bien à part.

Dès son retour à Genève en 1541, après l'exil de Strasbourg, Calvin avait projeté l'organisation d'un complexe scolaire Collège-Académie, où se formeraient les pasteurs de son église et les propagateurs de sa doctrine. S'il ne put réaliser son projet qu'en 1559, c'est d'une part que les dures années de lutte nécessaires à l'affermissement de son autorité sur les turbulents habitants des bords du Rhône ne lui en laissèrent pas le loisir, et d'autre part qu'il manquait totalement à cette époque du personnel enseignant qualifié. L'affermissement de son pouvoir dès 1553 et la grave crise de l'Académie de Lausanne en 1558, qui aboutit à la démission et à la migration vers Genève de la totalité de son corps enseignant, lui fournirent à cette date les éléments qui lui faisaient défaut et le 5 juin 1559, dans une séance solennelle tenue au temple de Saint-Pierre, les *Leges Academiae* étaient promulguées et le premier recteur de l'Académie, Th. de Bèze, ancien professeur de grec à Lausanne, installé.

Comme Lausanne, la nouvelle Académie ne comptait au début que quatre chaires : théologie, hébreu, grec et philosophie (*artes*). Mais dans son discours inaugural le nouveau recteur avait annoncé son intention de compléter si possible ce *quadrivium* par la création de

chaires de droit et de médecine. Calvin n'était guère partisan d'un tel élargissement; mais il mourra moins de cinq ans après avoir fondé l'Académie et le Collège. De dix ans son cadet, Bèze eut le privilège de lui survivre de près d'un demi-siècle, de veiller attentivement sur la création de son maître et d'en agrandir sensiblement la portée. Dès 1565 et 1566, il mettait à exécution ses projets d'érection de chaires de médecine et de droit; création fort éphémère en ce qui concerne la médecine, enseignée quelque temps seulement, reprise sporadiquement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et élevée au rang de faculté en 1873 seulement, avec la transformation de l'Académie en Université; création beaucoup plus durable en ce qui concerne le droit, qui reçut dès 1572, avec l'exil à Genève de quelques-uns des plus grands jurisconsultes français du siècle, chassés par la Saint-Barthélemy, des professeurs illustres: Donneau, Hotman, Bonnefoi, Pacius et Denis Godefroy. Si l'aristotélisme décidé de Bèze ferma à l'illustre Ramus les avenues d'une chaire durable; si le terrible quart de siècle que Genève vécut entre 1580 et 1603, affamée et assaillie par ses ennemis et mal soutenue par ses alliés, empêchèrent de très grands savants comme Casaubon, Scaliger et Lambert Daneau d'y professer durablement, l'ouverture d'esprit de Bèze, sa profonde connaissance des hommes, son tact, son urbanité... et sa longévité lui permirent de laisser après sa mort, en 1605, une Académie infiniment plus prospère, plus brillante et plus achalandée que celle qu'il avait reçue des mains de son maître en 1564.

Bèze disparu, les choses changèrent. Devenue face à Saumur et à la plupart des Académies protestantes françaises, plus libérales, la forteresse de l'orthodoxie calviniste, l'Académie de Genève se raidit dans un conservatisme intégral sous l'influence de ses théologiens, Jean Diodati, Théodore Tronchin, plus tard François Turrettini, un des rédacteurs du *Consensus helveticus* de 1674. Mis à part le second Godefroy, Jacques, fils et digne successeur de Denis et professeur de droit pendant 33 ans, la théologie la plus stricte y règne en maîtresse, se subordonne tous les autres enseignements et par là les étiole.

Mais, dès la nomination de Louis Tronchin, esprit plus libéral, et surtout dès l'entrée dans son corps professoral, en 1669, de Jean-Robert Chouet, philosophe cartésien et homme de science, un vent nouveau fit battre les fenêtres de l'édifice séculaire. C'est Jean-Robert Chouet, véritable troisième fondateur, après Calvin et Bèze, de la grande tradition universitaire genevoise, qui créa le Sénat Académique, autorité consultative et permanente dont l'existence même réduisait l'importance de la tutelle exercée jusqu'ici par la Vénérable Compagnie

des Pasteurs sur le recrutement du corps professoral; c'est Chouet, reprenant et menant à chef les projets de Bèze, qui présida à l'érection de chaires nouvelles de mathématiques, de géographie, de physique et d'histoire ecclésiastique; c'est lui enfin et surtout qui sut rénover l'enseignement juridique en confiant une chaire au brillant vulgarisateur du droit naturel, J. J. Burlamaqui. Genève devint ainsi, en pays de langue française, «l'unique centre universitaire de l'école du droit naturel, et par suite, le berceau de cette science politique du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui se renouvelait sous l'influence de la philosophie. *L'Esprit des lois* devait y paraître. Le *Contrat social* devait en sortir. Elle attira de plus en plus les jeunes nobles de l'Europe protestante désireux de parcourir un champ d'études récemment défriché, tout en acquérant l'usage de la langue qui devenait chaque jour davantage celle de la diplomatie et des cours.» (Ch. Borgeaud)

Dépossédée de sa toute puissance, au surplus gagnée par l'esprit du temps, la théologie ne peut produire au XVIII<sup>e</sup> siècle d'autre grands noms qu'au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle. Seuls méritent encore d'être cités Jean-Alphonse Turrettini, le réconciliateur des différentes denominations protestantes, l'ami de Werenfels et d'Osterwald, puis son élève Jacob Vernet, correspondant successif de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau, dont il devait d'ailleurs payer cher l'amitié intermittente; libéraux l'un et l'autre, quoique à des degrés divers, leur enseignement s'éloignait sensiblement de celui de leurs prédecesseurs et leur personne comme leurs doctrines subissent aujourd'hui, à deux siècles de distance, les foudres de l'école de Karl Barth.

Mais ce que la théologie perdait, les autres sciences le regagnaient. Théodore Tronchin, l'illustre médecin, et Horace-Bénédict de Saussure, l'illustre naturaliste, occupent plus ou moins durablement des chaires à l'Académie. La science genevoise, avec Marc-Auguste Pictet, l'histoire nationale avec Jean-Antoine Gautier, l'astronomie avec Jacques-André Mallet brillent du plus vif éclat. Dans l'histoire intellectuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle européen, Genève, on le sait, tient une place importante et si Voltaire et Rousseau, acharnés l'un et l'autre à conquérir les cœurs de la «parvulissime République» des bords du Rhône, n'appartiennent pas directement à l'histoire de son Académie, l'effervescence de pensée et l'essor des idées nouvelles qui caractérisent le siècle ne peuvent manquer d'influencer ses destins.

Triomphant dès 1792, les idées révolutionnaires démocratisèrent quelque peu l'organisation de l'Académie et introduisirent le français dans ses salles de cours, où l'on ne professait jusqu'alors qu'en latin, mais ne chassèrent de leur chaire aucun professeur, si aristocratiques

que fussent leur nom ou leur tendance et continuèrent à réservé aux seuls protestants le droit d'enseigner à l'Académie de Calvin.

Il n'en allait pas être de même en 1798. Quelques semaines après l'écroulement de l'ancienne Confédération des XIII Cantons sous les coups des troupes françaises, Genève, on le sait, était annexée de force, bien que sans coup férir, à sa grande voisine et pendant seize ans ne fut plus qu'un chef-lieu de département français. Le Traité de réunion laissait cependant aux seuls Genevois, par l'entremise de la Société Economique, héritière des biens de l'ancienne République, le soin d'entretenir le culte et l'instruction publique. Avec une diplomatique habileté, avec aussi, il faut le souligner, un désintéressement financier exemplaire — des vingt professeurs en charge en 1802, seuls huit touchaient un traitement, d'ailleurs modeste, tous les autres enseignant gratuitement! — les Genevois en profitèrent pour soustraire totalement leur Académie aux ordres et aux pressions venus de Paris. Comme le disait un inspecteur général de l'instruction publique en 1811, Genève demeure l'*alliée* plutôt que la *fille* de l'Université napoléonienne.

C'est pourtant à un décret signé par Napoléon « en son camp impérial de Madrid », le 11 décembre 1808, qu'est due la création formelle de trois facultés: Théologie réformée, Sciences et Lettres, dont les enseignements jusqu'ici n'étaient pas séparés et le projet d'érection de deux « écoles préparatoires » de droit et de médecine, lesquelles d'ailleurs mirent du temps à s'organiser et furent devancées par la chute de l'Empereur.

Le retour à l'indépendance en 1814 et l'entrée de plein droit, en 1815, comme XXII<sup>e</sup> canton, dans la Confédération de l'ancienne alliée de Berne, de Zurich, ou de Fribourg, procurèrent à la ville et à sa Haute Ecole une nouvelle période d'efflorescence. Ramenée presque intégralement à son statut du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Académie voit revenir à elle certains de ses maîtres les plus célèbres que les circonstances avaient éloignés de leur ville natale, tels Pyramus de Candolle, rentré de Montpellier, ou Sismondi, de Paris, professeurs honoraires dès 1809 et onéraires depuis lors. Bien que leurs idées libérales ne soient pas celles du gouvernement d'alors, Etienne Dumont, P.F. Bellot y occupent des chaires; on verra même, premier professeur catholique nommé dans l'Académie de Calvin, l'illustre Pellegrino Rossi, chassé d'Italie par la réaction, enseigner avec éclat le droit romain et le droit pénal à Genève pendant quinze ans, avant de représenter sa ville d'adoption à la Diète, de défendre en 1832 un projet de réforme du Pacte Fédéral qui annonce nettement 1848, puis, nommé professeur

au Collège de France et éphémère président du Conseil du régime libéral romain de 1848, quitter les bords du Rhône pour ceux de la Seine, puis du Tibre, où le poignard d'un assassin, sur les marches du Capitole, mit fin à sa brève et fulgurante carrière.

Erigée formellement en Faculté en 1820, l'école de droit rejoint à cette date ses sœurs ainées, la théologie, les sciences et les lettres. Les lois de 1834 et 1835 soustraient définitivement l'Académie au contrôle de l'Eglise, sauf en ce qui concerne la Faculté de théologie et lui confèrent une autonomie très poussée au sein du système scolaire genevois qu'elle domine et inspire. Jamais elle n'avait été aussi libre; rarement elle fut aussi brillante. Tous les grands noms des « vingt-sept années de bonheur» que vécut alors Genève se retrouvent dans son sein: Rodolphe Töpffer, Jean-Daniel Colladon, Auguste De la Rive, Alphonse de Candolle, Adolphe Pictet, Ernest Naville, Jean-Charles Galissard de Marignac, Alphonse Favre, tous savants de réputation européenne y enseignent successivement ou simultanément. Comme au temps de Calvin et de Bèze, les étudiants étrangers, qui ne fréquentaient guère l'Académie du chef-lieu du Département du Léman, réapprennent le chemin de la République restaurée, devenue canton suisse.

La tourmente politique qui déferla sur l'Europe entre 1846 et 1848 devait brusquement mettre fin à cette prospérité. Sortis victorieux des combats de rues d'octobre 1846, le fougueux tribun radical James Fazy et ses acolytes allaient s'attaquer d'autant plus vivement à l'Académie que nombre de ses professeurs figuraient parmi leurs adversaires politiques. Aucune loi d'incompatibilité n'interdisant alors les fonctions de député au personnel enseignant universitaire, quelques-uns des chefs les plus marquants de l'Académie de la Restauration, Auguste De la Rive, Albert Rilliet-de Candolle, Charles Trembley, professeur de droit et commandant des milices lors des journées d'octobre, avaient joué un rôle en vue dans le parti vaincu et refusèrent de servir le parti vainqueur. Trois professeurs de droit les suivirent dans leur retraite. Chose plus grave, au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'instruction publique de 1848, corollaire logique de la nouvelle constitution, le gouvernement radical destitua purement et simplement six autres professeurs dont les tendances politiques lui déplaisaient. En deux ans, l'Académie vit ainsi les deux tiers de ses professeurs la quitter. Nommés à la hâte et souvent sans autre compétence que leurs amitiés politiques, la plupart de leurs successeurs se heurtèrent à la mauvaise volonté des étudiants ou même abandonnèrent de leur plein gré des chaires qu'ils ne méritaient pas.

Pendant quinze ans l'Académie végéta et le troisième centenaire de 1859, boudé par les autorités et fêté par les étudiants seuls, fut loin de connaître l'éclat et l'enthousiasme unanimes qui marquèrent celui de cette année.

Peu à peu cependant l'éloignement progressif des chefs de 1848, leur remplacement par des collègues plus jeunes qui n'avaient pas connu leurs luttes et ne partageaient pas leurs étroitesses, et quelques nominations heureuses, comme celle de Carl Vogt et d'Auguste Bouvier, pansèrent les blessures longues à cicatriser. Radical, mais antifaziste, Antoine Carteret, chef du Département de l'instruction publique dès 1870, fit passer en 1872 une nouvelle loi sur l'instruction publique qui rétablissait dans leur intégrité les Facultés des Lettres et des Sciences arbitrairement fusionnées en 1848 et prévoyait la création d'une cinquième Faculté, celle de Médecine, dont l'érection l'année suivante permit la transformation rêvée depuis Th. de Bèze, de l'Académie en Université. Parallèlement un nouveau bâtiment s'élevait dans les jardins des Bastions pour rassembler sous un seul toit les différents locaux académiques jusqu'ici partagés entre plusieurs églises désaffectées (l'Auditoire, les Macchabées) ou des bâtiments publics (l'Hôtel du Musée, 11, Grand' Rue, aujourd'hui siège de la Société de Lecture).

Les années de crise s'achevaient. Impérieux et passionné, Carteret ne se contenta d'avoir créé de toutes pièces une cinquième Faculté, dotée d'une douzaine de chaires magistrales, et d'avoir augmenté la Faculté des Lettres d'une section des sciences sociales comportant cinq chaires magistrales; il réorganisa encore de fond en comble la Faculté de Droit, objet de tous les mépris de James Fazy, et créa encore en lettres, en sciences et en médecine une vingtaine de chaires nouvelles. Aussi est-ce à bon droit que son buste figure aujourd'hui aux portes mêmes de la maison qu'il avait si puissamment rénovée.

La chute de Carteret en 1885 et la promulgation d'une nouvelle loi sur l'instruction publique, qui corrigeait avec mesure le pouvoir un peu trop absolu que le chef du Département de l'Instruction publique s'était arrogé en 1872, n'arrêtèrent pas cet essor. Les décennies qui suivirent virent encore la création d'une trentaine de chaires nouvelles; parallèlement le nombre des étudiants s'accrut de telle sorte que, de 1874 à 1914, il sextupla. Malgré la pluie qui les noya inexorablement, les fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de 1909, coïncidant avec le 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Calvin, furent éclatantes et confiantes.

Tout risque de crise pourtant n'était pas écarté. D'une part en 1912, une loi restreignant considérablement l'autonomie académique,

surtout en matière de nomination, ne dut qu'à une campagne improvisée son échec devant le peuple. D'autre part et surtout, le demi-siècle de guerres européennes ouvert par 1914 allait compromettre de très grave façon la prospérité de l'Université de Genève.

Depuis toujours en effet, par ses étudiants comme par ses maîtres, la vieille maison fondée par Calvin était largement internationale. A la veille de 1914, les étudiants suisses ne formaient que le 17% du total, les Russes et les Balkaniques fournissant à eux seuls la moitié de la population étudiante. La fermeture des frontières, le blocage des paiements extérieurs dans maints pays belligérants firent donc le vide dans ses auditoires; en 1923, le nombre des inscriptions était tombé à moins de la moitié de celui de 1914. Une première crise locale financière en 1923, la crise mondiale de 1931, la guerre de 1939 n'améliorèrent en rien les affaires de la République et de sa Haute Ecole. Il y eut là pour leurs dirigeants des décennies bien difficiles à passer, des repliements bien douloureux à consentir: suppressions ou fusions de chaires à la mort ou à la démission de leurs titulaires; remplacement, aux mêmes occasions, des professeurs ordinaires ou extraordinaires par des chargés de cours, nommés pour une année et beaucoup moins rétribués; appels à l'opinion et à la générosité publiques, qui répondirent d'ailleurs généreusement, soit en multipliant les prix et les bourses en faveur d'étudiants, soit en participant pour près d'un million de francs à un grand effort lancé par la Société Académique en 1930.

Parallèlement à ces retraits, des développements nouveaux, il faut le signaler, apparaissent néanmoins. Seul élément vraiment constructif sauvé du naufrage de la loi de 1912, une sixième faculté, celle des Sciences économiques et sociales, formée en partie de chaires nouvelles, en partie d'enseignements détachés de l'ancienne Faculté des Lettres et sciences sociales, était inaugurée en 1914. Plus libérale que ses ainées dans ses conditions d'admission, plus souple également dans ses sessions d'examens, la nouvelle Faculté devait vite attirer la foule; pleine d'allants et de talents, parfois même conquérante, elle a dépassé aujourd'hui, en ordre de fréquentation, quatre de ses cinq sœurs ainées et figure ainsi, au second rang, derrière la Faculté de Médecine, elle aussi de création récente.

En pleine seconde guerre mondiale, sur l'initiative du prof. Vellerman, une Ecole d'interprètes était fondée en 1941 au sein de la Faculté des Lettres; après des débuts modestes, cet institut connut un tel essor qu'aujourd'hui, devenu autonome comme ses ainés, l'Institut des sciences de l'éducation et l'Ecole d'architecture, il compte à lui

seul autant d'étudiants — et surtout d'étudiantes — que la plus nombreuse des Facultés et contribue pour une large part au rayonnement actuel de l'Université et à ce grand élan de jeunesse et d'ardeur qui la caractérise.

Esquissé dès les années de guerre, le redressement démographique du nombre des étudiants prend une allure foudroyante depuis l'arrêt des hostilités. En 1946, les chiffres de 1913, jamais atteints depuis lors, sont rattrapés; de 1947 à 1957, croissant sans cesse, ils ascendent même au 160%; entre les années creuses de la première après-guerre et les années ubéreuses de la seconde, l'écart est de près de 400%. L'élément féminin, demeuré modeste dans les Facultés mêmes où il apparut en premier: Sciences et Médecine, représente désormais le 45% de l'effectif étudiantin et atteint même le 60 et même le 90% du total dans la Faculté des Lettres ou à l'Ecole d'interprètes. Aux «quarts d'heure» d'intervalles entre les cours, brouissant de vingt langues différentes, le hall et les couloirs de l'Université voient aussi bien défiler les saris multicolores et les longues tresses noires des Asiatiques que les souliers plats et les cheveux courts des Américaines, les teints basanés du Proche-Orient que les yeux clairs des Nordiques...

Grâce à la bienveillance et à la compréhension des modernes chefs du Département de l'instruction publique et des autorités cantonales dans leur ensemble, cet extraordinaire envol démographique a eu pour corollaire un accroissement proportionné des chaires magistrales, au reste bien nécessaire pour s'adapter à la complexité croissante des sciences exacte et des sciences morales. Dès 1946, au lieu de stagner ou même de descendre, comme dans les décennies précédentes, le nombre des chaires n'a fait que croître et près d'une cinquantaine d'enseignements nouveaux — chiffre éloquent — prennent place aux programmes des Facultés ou passent de l'état précaire de charges de cours à l'état plus stable de chaires ordinaires ou extraordinaires.

C'est donc en plein essor — mais aussi en pleine crise de croissance — que l'Université de Genève, pendant les jours merveilleusement ensoleillés du début de juin 1959, a pu fêter joyeusement et la tête haute le quatre centième anniversaire de sa fondation. La belle tenue des cérémonies officielles, inaugurées à la cathédrale de Saint-Pierre en souvenir de la séance de fondation du 5 juin 1559, l'éclat chatoyant des robes universitaires des centaines de délégués étrangers montés en cortège de l'Université à la cathédrale, accompagnés des professeurs locaux, qui avaient réintroduit depuis peu le port de la «robe de Genève» abandonnée au siècle dernier; l'enthousiasme de

la population qui se pressait en rangs serrés tout le long du parcours du grand cortège aux flambeaux qui traversa la ville au soir du samedi 6 juin demeurent, pour ceux qui ont eu le privilège de vivre ces fêtes magnifiques, un souvenir inoubliable.

Est-ce à dire pour autant qu'enfin libérée de ses soucis séculaires et à l'abri désormais des crises qui marquèrent si durablement et parfois si durement ses quatre siècles d'existence, l'Université de Genève, forte et fière de son long passé, n'ait rien à redouter de l'avenir ? On voudrait l'espérer, mais on n'ose l'assurer. Et sans parler des interrogations permanentes et jamais résolues définitivement que pose à une Haute Ecole la poursuite d'un idéal suprême qui se résume en quelques mots : la recherche de la vérité dans toutes les sciences qu'elle enseigne, une série de problèmes, au seuil de son cinquième siècle d'existence, se dressent devant la vieille maison fondée en 1559, qu'elle n'a pas le droit d'écluder et dont il faut dire, pour conclure, quelques mots très brefs.

Le premier, le plus matériel, le plus urgent, mais pas le plus facile à résoudre, vu ses incidences financières, est celui de ses locaux. Ayant quadruplé le nombre de ses étudiants et augmenté de près de 50% celui de ses professeurs, l'Université de Genève ne sait littéralement plus où les loger. De 1876 à nos jours une demi-douzaine de bâtiments nouveaux (écoles de médecine, de chimie, institut des sciences de l'éducation, d'hygiène, de médecine légale, de physique, etc.) sans compter les auditoires de médecine dans les bâtiments hospitaliers sont venus s'ajouter au seul édifice des Bastions. Tous sont aujourd'hui pleins à craquer et débordent de toutes parts ; le *numerus clausus* a dû être adopté dans certains laboratoires. Un espoir s'esquisse : l'abandon pour de nouveaux locaux, hélas encore à construire ! de l'aile occupée aux Bastions par le Museum d'histoire naturelle, permettrait de décongestionner quelque peu les bâtiments universitaires. Le problème est posé depuis un demi-siècle ; sa solution semble enfin s'approcher.

Ces étudiants au nombre si soudainement accru et qui ne sont pas tous — loin de là ! — des « fils à papa », il faut les nourrir et les loger. Longtemps insuffisamment résolue, la question du restaurant universitaire est entrée récemment dans une phase nouvelle ; à l'occasion du IV<sup>e</sup> Centenaire, la première pierre de la future Cité universitaire a été posée solennellement à l'extrémité du plateau de Champel ; mais les fonds réunis ne sont pas encore suffisants pour mener à chef cette nécessaire entreprise et, encore que l'initiative privée ne soit pas demeurée indifférente à cet effort, Genève ne peut pas compter autant

que sa glorieuse et forte ainée de Bâle sur l'admirable générosité de quelques grands industriels !

Enfin et surtout, à la situation si particulière qui est la sienne en matière de recrutement, à cet énorme afflux d'étudiants étrangers qui, sans atteindre les chiffres de 1914, fait quand même d'elle l'Université la plus cosmopolite de Suisse, les forces vives de la Cité et son légendaire pouvoir d'assimilation à l'épreuve depuis des siècles, sauront-ils toujours faire face ? C'est là un problème très grave, qui préoccupe depuis longtemps ceux de ses dirigeants qui s'efforcent de voir clair et profond. A la veille même des fêtes du IV<sup>e</sup> Centenaire une certaine atonie chez les étudiants, un manque trop généralisé d'intérêt de leur part pour la culture générale, la vie propre de l'Université et même les problèmes de l'organisation étudiante n'étaient pas sans poser de redoutables points d'interrogation. Comme l'enthousiasme populaire, longtemps réticent, et qui déferla soudain dans les journées des 4 et 6 juin d'une manière inoubliable, le très vif intérêt suscité au dernier moment par le colloque des étudiants prévu pour le 5 juin, autorise à cet égard les meilleurs espoirs. Trois problèmes figuraient à l'ordre du jour : les relations entre étudiants suisses et étrangers, entre étudiants et professeurs et entre Facultés. Les débats furent vifs, passionnés et passionnants. Et M. Jean Graven, doyen de la Faculté de droit, résument dans un article de la *Semaine judiciaire*, les fêtes du IV<sup>e</sup> Centenaire, a pu dire : « Cette expérience neuve, hardie... a bousculé bien des idées reçues et mériterait d'être reprise périodiquement. Tout en cherchant des liens meilleurs, une solidarité plus réelle, des méthodes adaptées aux conditions de notre temps, chacun a loué l'esprit de liberté et d'impartialité dans lequel on étudie à Genève. Et la participation nombreuse, vivante, sincère au débat, a fait justice de la réputation d'indifférence que se donnent souvent eux-mêmes les étudiants de Genève. »

Les lampions de fête sont maintenant éteints. Dès la rentrée d'octobre, l'Université de Genève reprendra sa vie habituelle et devra s'efforcer à la fois de mériter les grands compliments que lui a valus son IV<sup>e</sup> Centenaire et de mettre en œuvre les plus sages et les plus réalisables des réformes ou des améliorations qui lui ont été proposées à cette occasion. L'histoire est une création continue, que chaque génération, sous peine de forfaiture, doit repenser et renouveler. Un passé glorieux ne sert pas automatiquement de caution à un avenir fécond ; un passé glorieux oblige plus qu'il ne conforte. Les fêtes de 1959 n'auraient-elles servi qu'à rendre plus évidente cette vérité essentielle

qu'elles auraient mérité leur éclat et jalonné heureusement cette histoire quadriséculaire.

#### Bibliographie

*Histoire de l'Université de Genève.* T. I—III (1559—1912), par Ch. Borgeaud. T. IV (1914—1956) par Paul-E. Martin — Genève, 1900—1959; 4 vol. gr. in—4°. *Historique des Facultés*, t. I (1896—1914), t. II (1914—1956). — Genève, 1914—1959; 2 vol. gr. in—4°. Paul-F. Geisendorf. *L'Université de Genève, 1559—1959, quatre siècles d'histoire*. — Genève, 1959; in—8°. Jean Graven. Le IV<sup>e</sup> Centenaire de l'Université de Genève, dans *La Semaine judiciaire*, 16 juin 1959.